

1. APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTES DE YAD INFORMATIQUE

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tous produits ou services vendus par YAD INFORMATIQUE. Elles sont applicables dans leur intégralité pour tout contrat passé entre YAD INFORMATIQUE et ses clients en FRANCE, quel que soit le lieu de livraison.

Aucune dérogation aux présentes conditions ne pourra être admise sans accord exprès et préalable de YAD INFORMATIQUE. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achat ou dans tout autre document, sera inopposable au vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2. COMMANDES ET EXECUTION

Toute commande à notre société implique l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de vente ci-dessous et ceci quelles que soient les dispositions contraires pouvant figurer sur tout document émanant de nos clients, à moins qu'elles n'aient été expressément acceptées par écrit de notre part.

Sauf mention particulière expresse figurant sur toute proposition ou devis émis par YAD INFORMATIQUE, ceux-ci valent pendant un délai de quinze jours à compter de la date d'émission, sous réserve de disponibilité des produits considérés. Passé ce délai, YAD INFORMATIQUE se réserve la possibilité de ne pas maintenir son offre initiale. YAD INFORMATIQUE se réserve la possibilité d'annuler toute formation ou prestation, notamment en cas de manque de participants, ou de problème technique et ce sans aucun dédommagement quel qu'il soit. Le client est prévenu au moins une semaine avant le début de la formation ou de la prestation commandée.

3. PRIX - FACTURATION

Nos prix sont nets, hors T.V.A., franco de port, pour la vente en France Métropolitaine. Le taux T.V.A. applicable au prix H.T. est celui en vigueur au jour de l'établissement de la facture. La facturation est basée sur le tarif en vigueur au moment de la livraison.

Toute annulation partielle ou totale d'une commande par le client entraînera l'application d'une pénalité dont le montant sera calculé en fonction du nombre de jours calendaires entre la date de réception de l'annulation par YAD INFORMATIQUE et la date prévue de livraison ou de réalisation de la prestation.

- Plus de quarante cinq jours : Pas de pénalité;
- De 45 à cinq jours : 40 % du Prix total de la commande
- Moins de cinq jours: 100 % " "

4. CONDITIONS DE LIVRAISON

4.1 Modalités

Nos marchandises sont acheminées conformément aux articles 105 et 106 du Code du Commerce qui prévoient notamment, qu'en cas de manque ou d'avarie, toutes réserves précisées doivent être faites à la livraison auprès du livreur, mentionnées sur le bon de livraison. L'information devra être formulée auprès de notre siège social dans les 24 heures, par écrit.

Toutes réclamations autres que celle concernant les transports doivent nous être transmises dans les 24 heures suivant la réception des produits. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être admise. Pour être exploitable, toute réclamation doit mentionner obligatoirement les références et dates des documents de commandes et livraison correspondante.

4.2 Délais de livraison

Les délais de livraison prévus ou indiqués n'ont aucun caractère de rigueur. Le client renonce à se prévaloir de retards éventuels pour annuler la commande ou réclamer tous dommages et intérêts, à quelque titre que ce soit.

4.3 Réception des produits

La responsabilité de la rotation de nos marchandises après livraison incombe à nos clients.

Toute marchandise refusée à la réception et dont la reprise est acceptée par la société YAD INFORMATIQUE reste sous la responsabilité du client jusqu'à sa réexpédition et ceci pour le respect des conditions normales de stockage des produits concernés.

Jusqu'à leur règlement complet, nos marchandises sont sous la garde de leur acquéreur qui doit supporter les risques qu'elles

pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure, de cas fortuit ou de fait d'un tiers.

5. DELAIS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

5.1 Paiement :

Le lieu de paiement est Lyon.

Le retour ou l'envoi d'effets de commerce accepté se fera impérativement 13 jours francs avant l'échéance

Escompte pour règlement comptant : néant

En cas d'impayés, et pour le cas où le règlement interviendrait par voie judiciaire, les frais ainsi que les honoraires de tous officiers ministériels seront à la charge des débiteurs :

5.2 Retards de paiement

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, des intérêts de retard calculés au taux d'intérêt légal x1.5

5.3 Subrogation de paiement

La facture est adressée au client lors de l'exécution de la prestation. Pour des prestations de formation, celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion des fonds de formation à condition de la réception d'un accord écrit de la part de cet organisme au moins 2 semaines avant la prestation de formation et de l'acceptation de ce mode de facturation par nos services. Néanmoins, cette souplesse ne dispense en rien le client de l'obligation d'envoi d'un bon de commande. En cas de non règlement de l'organisme de gestion des fonds de formation, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client.

6. RESERVE DE PROPRIETE

La Société YAD INFORMATIQUE se réserve le droit d'annuler la vente totalement ou partiellement en cas de force majeure ou d'événements susceptibles d'arrêter ou de réduire la fabrication ou le transport de la marchandise, ou d'empêcher l'exécution normale du marché, ainsi que dans le cas de changement dans la situation du débiteur mettant en jeu les créances de la Société YAD INFORMATIQUE pour quelque chose que ce soit. En cas de règlement judiciaire, cette résolution interviendra automatiquement et sans formalité si la marchandise n'est pas encore livrée.

Tout litige de facturation ou de livraison n'est pas suspensif de paiement de la facture.

Le transfert de la propriété des marchandises livrées est subordonné au paiement intégral du prix. Le paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix-(Loi du 12 mai 1980)

En cas de remise d'un effet de commerce, la créance originelle subsiste avec toutes les garanties y étant attachées jusqu'à ce que ledit effet de commerce ait été effectivement payé. De même, le report éventuel d'échéance ne fera pas obstacle à l'application de la présente clause.

7. CHOIX DES PRODUITS ET CONSEILS - GARANTIE

Le Client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des produits commercialisés par YAD INFORMATIQUE a, sous sa propre responsabilité, et en fonction de ses besoins tels qu'il les a déterminés, porté son choix sur les produits faisant l'objet de sa commande. En outre, le client connaissant les autres matériels, logiciels et configuration qu'il utilise, est seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux utilisés par lui.

YAD INFORMATIQUE garantit que les produits fonctionnent pour l'essentiel conformément à leurs spécifications techniques lors de leur livraison. YAD INFORMATIQUE ne garantit pas que des produits logiciels livrés soient exempts de bogues ou erreurs.

YAD INFORMATIQUE ne garantit pas l'adéquation des produits aux besoins du client ou à l'usage auquel ce dernier les destine. Il appartient au client de mettre en œuvre les procédures adéquates pour l'utilisation conforme des matériels et logiciels et de disposer d'un environnement approprié à l'informatisation souhaitée.

Sauf dispositions particulières indiquées par YAD INFORMATIQUE, les matériels bénéficient d'une garantie constructeur pièces et main d'œuvre de trois mois à compter de la livraison.

8. ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

L'attribution de compétence est faite aux tribunaux de notre siège social.